



# ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Baccalauréats général et technologique

Session 2024

Candidats Cned libre ou individuels

Inscriptions aux épreuves terminales, aux épreuves ponctuelles de contrôle continu et aux épreuves anticipées par dérogation

**Rectorat de l'académie  
de Poitiers**

**Direction des services  
départementaux de l'éducation  
nationale de la Vienne**

**Division des examens  
et concours**

**Bureau des examens de  
l'enseignement général  
et technologique**

**DEC 2**

**Affaire suivie par**

Christèle Aubert  
responsable du bureau  
05 16 52 64 23  
responsable.exagt@ac-poitiers.fr

**Baccalauréat général**

bac.general@ac-poitiers.fr  
Muriel Chessé  
05 16 52 64 26  
Michel Bourdier  
05 16 52 64 25  
Jade Martin  
05 16 52 64 24

**Baccalauréat technologique**

bac.techno@ac-poitiers.fr  
Charlie Belot-Roy  
05 16 52 64 29  
Pauline Jugieau  
05 16 52 64 28

**Rectorat de l'académie de Poitiers**

22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40625  
86022 POITIERS CEDEX

**Date : le 16 octobre 2023**

### Destinataires


**Pour attribution**

- candidats individuels
- candidats inscrits au Cned (inscription libre)

### Sommaire

- 1/ Préinscription : adresse de connexion Internet
- 2/ Dates de préinscription
- 3/ Quelles rubriques renseigner ?
- 4/ Précisions importantes
- 5/ Aménagements d'épreuves destinés aux candidats présentant un handicap
- 6/ Journée défense et citoyenneté – JDC
- 7/ Informations réglementaires
- 8/ Publication des résultats
- 9/ Education physique et sportive - épreuves ponctuelles obligatoires
- 10/ Renseignements complémentaires


### Annexes

- Arrêté académique du 9 octobre 2023 portant ouverture du registre des inscriptions
- Informations générales sur l'examen : **Consultez ce document avant d'effectuer votre préinscription. Il donne de nombreuses informations réglementaires importantes.** 
- Tableaux récapitulatifs des épreuves
- Guide candidat Cyclades

**Site ministériel de référence : Eduscol**

<http://eduscol.education.fr> / rubrique « scolarité de l'élève »

La présente circulaire vise à préciser les modalités retenues pour l'inscription des candidats individuels (y compris ceux du Cned en inscription libre) aux épreuves terminales<sup>1</sup>, aux épreuves ponctuelles de contrôle continu<sup>2</sup> et aux épreuves anticipées par dérogation<sup>3</sup> de la session 2024 des baccalauréats général et technologique.

 Pour s'inscrire à la session 2024 du baccalauréat, les candidats doivent avoir subi **obligatoirement** l'ensemble des épreuves anticipées ou bénéficier d'une dérogation prévue par les textes réglementaires et accordée par la rectrice de l'académie de Poitiers, les autorisant à présenter les épreuves anticipées par dérogation en même temps que les épreuves terminales.

## 1/ PRÉINSCRIPTION : ADRESSE DE CONNEXION INTERNET

Respecter la forme des caractères : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

## 2/ DATES DE PRÉINSCRIPTION

Du mardi 7 novembre - 9h00 au vendredi 24 novembre 2023 – 18h00.

## 3/ QUELLES RUBRIQUES RENSEIGNER ?

### ① - Candidats inscrits dans l'académie de Poitiers à la session 2023

Vous devez vous connecter sur votre compte Cyclades avec votre identifiant et votre mot de passe de la session 2023.

Seules les rubriques à choix doivent être complétées.

### ② - Candidats venant d'une autre académie ou s'inscrivant pour la première fois dans l'académie de Poitiers

L'adresse de connexion Internet mentionnée ci-dessus vous permet de créer un compte utilisateur sur l'application Cyclades. Une adresse mail valide vous sera demandée obligatoirement pour confirmer la création de votre compte candidat.

Toutes les rubriques doivent être complétées.

 **Choisissez bien votre statut d'inscription. En cas de doute, contactez le rectorat.**

Vous êtes	Votre situation	Vous choisissez
<b>Candidat individuel</b> <b>Ou</b> <b>inscrit au Cned en <u>cours à la carte</u> ou en <u>classe complète à inscription libre</u></b>	Vous habitez en Charente	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 16
	Vous habitez en Charente-Maritime	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 17
	Vous habitez dans les Deux-Sèvres	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 79
	Vous habitez dans la Vienne	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 86

 **Vous devez valider votre inscription.**

**Notez vos identifiant et mot de passe** : ils vous permettront d'accéder à votre compte candidat Cyclades.

## 4/ PRÉCISIONS IMPORTANTES

Après l'enregistrement de votre inscription dans Cyclades, vous devez **vérifier et valider en ligne** votre récapitulatif d'inscription. Les pièces justificatives<sup>4</sup> seront à télécharger dans Cyclades **au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023**, rubrique « Mes justificatifs » sous peine d'annulation d'inscription.

Cette inscription est un acte personnel. Les candidats qui acceptent qu'un tiers procède à leur inscription, le font à leurs risques et périls.

Si vous n'avez pas pu modifier certaines données en ligne, pensez à les corriger en rouge sur votre récapitulatif d'inscription que vous pouvez éditer afin de nous le faire parvenir pour rectification par la Dec 2.

Les **démissions** seront prises en compte par le rectorat (Dec 2) jusqu'au 6 mars 2024 et les demandes de **transfert de dossier vers une autre académie** jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024 (date nationale).

<sup>1</sup> Philosophie, Grand oral, Enseignements de spécialité (EDS - écrits, oraux et pratiques le cas échéant)

<sup>2</sup> Histoire-géographie, LVA, LVB, Enseignement scientifique (Bac général), Mathématiques (Bac technologique) Enseignement moral et civique, EPS, EDS non poursuivi le cas échéant.

<sup>3</sup> Français écrit et/ou oral subies en même temps que les épreuves de terminale

<sup>4</sup> Les pièces justificatives requises sont précisées dans la rubrique « Mes documents » dans votre espace Cyclades

## 5/ AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DESTINÉS AUX CANDIDATS PRÉSENTANT UN HANDICAP

La note d'information relative aux modalités de constitution et de transmission des dossiers de demande d'aménagement d'épreuves pour les examens est disponible sur le site internet de l'académie de Poitiers.

<https://www.ac-poitiers.fr/mesures-destinees-aux-candidats-en-situation-de-handicap-121802>

## 6/ JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ – JDC

Vous devez être en mesure de justifier votre situation vis à vis de la journée défense et citoyenneté (JDC).

Aucun justificatif ne sera demandé par le rectorat (Dec 2) pour votre inscription.

## 7/ INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez des informations réglementaires utiles à votre inscription dans le document « Le Bac infos générales », notamment aux paragraphes :

F - Conservation du bénéfice de notes

G - Cas des candidats déjà titulaires d'un baccalauréat

H - Cas dérogatoire des candidats admis à subir les épreuves anticipées en même temps que les épreuves terminales


## 8/ PUBLICATION DES RÉSULTATS

**Un candidat qui n'autorise pas** la communication de ses résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites Internet de sociétés de droit privé **ne verra pas apparaître son nom** dans la liste des bacheliers publiée **dans les journaux et sur les affichages privés sur Internet.**

En revanche, ses résultats seront publiés sur le site Internet de publication académique des résultats des examens et concours.

## 9/ ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – EXAMEN PONCTUEL TERMINAL OBLIGATOIRE

Vous devez choisir deux épreuves dans la liste nationale des activités ci-dessous.

Liste nationale des activités Cf. Bulletin officiel n° 36 du 03/10/2019	Lieux des épreuves - IMPORTANT
Demi-fond	 Il peut n'y avoir qu'un seul site académique d'épreuves, pouvant impliquer un déplacement voire une nuit d'hôtel. (convocation à partir de 7h40).  Si les épreuves sont organisées sur la journée complète, vous devrez prévoir une collation pour le midi.
Danse	
Tennis de table	

## 10/ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les conditions et modalités d'inscription, vous pouvez contacter les gestionnaires de la Dec 2 du rectorat de Poitiers aux numéros suivants :

- baccalauréat général : ☎ 05 16 52 64 26 ou 05 16 52 64 25 ou 05 16 52 64 24

- baccalauréat technologique : ☎ 05 16 52 64 29 ou 05 16 52 64 28

Pour la rectrice et par délégation,  
Le chef de la division  
des examens et concours,



Fabien Emmanuelli